

Désignation de l'entreprise		2A2E Consulting										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		206 BIS BD JEAN JAURES 92100 BOULOGNE											
SIRET		9 1 7 8 0 7 3 7 2 0 0 0 1 1											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 8		Durée de l'exercice précédent *		0							
								Exercice N clos le 31 12 2023					
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012		0					
			Autres *	014		016							
	Immobilisations corporelles *		028		030		0						
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044		048		0						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052							
		Marchandises *		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070							
			Autres * (3)	072		074							
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084		086		2000						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II		096		098		2000							
Total général (I + II)				110		112		2000					
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120	2000					
	Écarts de réévaluation						124						
	Réserve légale						126						
	Réserves réglementées *						130						
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *				131	)	132				
	Report à nouveau						134						
	Résultat de l'exercice						136						
	Subventions d'investissement						137						
	Provisions réglementées						140						
	Total I						142	2000					
Provisions pour risques et charges						Total II	154	0					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)						169	)	172				
	Comptes courants d'associés						173						
	Autres dettes						175						
Produits constatés d'avance						174							
Total III						176	0						
Total général (I + II + III)								180	2000				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4)	Dont dettes à plus d'un an		195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2A2E Consulting		Néant ☐ *		
				Exercice N clos le				
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	811 012 21012 3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210 0	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	215		214	
			Services *	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230 0		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232 0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234 0	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254	
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264 0	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)	294 0	
Produits exceptionnels (IV)							290 0	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306 0	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310 0	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 0	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370		372 0	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise								Néant ☒				
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490		492		494		496						
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
TOTAL		570		572		574		576						
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5				
		6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values						
								Court terme*	Long terme					
	①	②		③		④		⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
Total	578		580		582		584		586		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590		583		594		595	
TOTAL								596		585		597		599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise _____				Néant ☒ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646					
	Sur comptes clients	650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666					
TOTAL		680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial		681	683							
Autres Immobilisations incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains		710	715	2						
Constructions		720	725	3						
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4						
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5						
Matériel de transport		750	755	6						
Autres immobilisations corporelles		760	765	7						
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise _____		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; width: 40px; height: 20px; vertical-align: middle;"></table>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026
Période de référence	024	/	/	016	/
Date de cessation	/	/			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

☐ (1)Néant ☒*

Exercice clos le 3 1 2 1 2 0 2 3 SIREN 9 1 7 8 0 7 3 7 2
Dénomination de l'entreprise 2A2E Consulting
Adresse (voie) 206 BIS BD JEAN JAURES
Code postal 9 2 1 0 0 Ville Boulogne

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique VENTURA Prénom(s)
Nom marital % de détention 100% Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date 24/06/1960 N° Département 34 Commune Montpellier Pays France
Adresse : N° 206 BIS Voie BD JEAN JAURES
Code postal 92100 Commune Boulogne Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒*

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal

Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

RAPPORT DE GESTION — EXERCICE 2023

2A2E Consulting — SASU
Exercice clos le 31 décembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-1 renvoyant à l'article L. 232-1 du Code de commerce, le Président de la société 2A2E Consulting, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), vous soumet le présent rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En application de l'article L. 232-1 alinéa 5 du Code de commerce, les petites entreprises dont le total de bilan est inférieur à 6 000 000 €, le chiffre d'affaires inférieur à 12 000 000 € et l'effectif inférieur à 50 salariés sont dispensées de l'obligation d'établir un rapport de gestion. La société 2A2E Consulting remplit ces critères. Néanmoins, le présent document est établi à titre volontaire et dans un souci de transparence à l'égard de l'associé unique.

I. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale	2A2E Consulting
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Capital social	2 000 €
Associé unique & Président	Olivier Ventura
Siège social	206 bis Bd Jean Jaurès
Numéro SIREN	917807372
Code APE / NAF	7022Z
Date de clôture	31 décembre 2023

II. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société 2A2E Consulting n'a exercé aucune activité commerciale. Aucune prestation de services n'a été réalisée. La société se trouvait dans une situation de démarrage sans activité opérationnelle (société en sommeil).

Données financières clés de l'exercice :

Chiffre d'affaires net	0 €
Total des produits	0 €
Total des charges	0 €
Résultat d'exploitation	0 €
Résultat financier	0 €
Résultat exceptionnel	0 €
Résultat net de l'exercice	0 €

Le total du bilan s'élève à 2 000 €, correspondant exclusivement au capital social entièrement libéré et déposé en compte bancaire. Aucune immobilisation, aucune dette et aucune créance client ne figurent au bilan.

III. EFFECTIFS ET RESSOURCES HUMAINES

La société n'a employé aucun salarié au cours de l'exercice 2023. L'effectif moyen annuel est de 0 salarié. Le Président n'a perçu aucune rémunération au titre de ce mandat.

IV. GESTION DES RISQUES

Compte tenu de l'absence d'activité, les risques identifiés sont limités. La société ne fait l'objet d'aucun litige en cours ni d'aucune procédure judiciaire.

Les principaux points de vigilance identifiés sont les suivants :

- Risque de dissolution judiciaire en cas de prolongation excessive de l'inactivité.
- Maintien des obligations déclaratives (dépôt des comptes annuels, déclarations fiscales et sociales).
- Absence de risque de trésorerie compte tenu de l'absence totale de charges.

V. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2023 ni entre la date de clôture (31 décembre 2023) et la date d'établissement du présent rapport, susceptible d'avoir un impact sur la situation financière ou les résultats de la société.

VI. PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

La société 2A2E Consulting a vocation à développer une activité de conseil dans les prochains exercices. À la date d'établissement du présent rapport, aucune décision définitive relative au démarrage d'une activité n'a été arrêtée.

Le Président reste attentif aux opportunités de développement et veillera à respecter l'ensemble des obligations légales applicables, notamment en matière de dépôt des comptes annuels auprès du greffe du tribunal de commerce via l'INPI.

VII. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ET FILIALES

La société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés. Elle n'est membre d'aucun groupe au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce.

VIII. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

IX. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice 2023 est nul (0 €). Il sera proposé à l'associé unique de ne procéder à aucune affectation et de maintenir le résultat à zéro en report à nouveau.

Aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice 2023.

X. APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport de gestion a été établi par le Président de la SASU 2A2E Consulting et sera soumis à l'approbation de l'associé unique lors de la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Boulogne le 15 janvier 2024 _____

Le Président de la SASU

Le _____ 15 janvier _____ 2024

Signature :
Olivier Ventura

RAPPORT DE GESTION — EXERCICE 2024

2A2E Consulting — SASU
Exercice clos le 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-1 renvoyant à l'article L. 232-1 du Code de commerce, le Président de la société 2A2E Consulting, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), vous soumet le présent rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En application de l'article L. 232-1 alinéa 5 du Code de commerce, les petites entreprises dont le total de bilan est inférieur à 6 000 000 €, le chiffre d'affaires inférieur à 12 000 000 € et l'effectif inférieur à 50 salariés sont dispensées de l'obligation d'établir un rapport de gestion. La société 2A2E Consulting remplit ces critères. Néanmoins, le présent document est établi à titre volontaire et dans un souci de transparence à l'égard de l'associé unique.

I. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale	2A2E Consulting
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Capital social	2 000 €
Associé unique & Président	À compléter — Nom et Prénom
Siège social	À compléter — Adresse complète
Numéro SIREN	À compléter
Code APE / NAF	À compléter
Date de clôture	31 décembre 2024

II. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société 2A2E Consulting n'a exercé aucune activité commerciale. Aucune prestation de services n'a été réalisée. La société se trouvait dans une situation de démarrage sans activité opérationnelle (société en sommeil).

Données financières clés de l'exercice :

Chiffre d'affaires net	0 €
Total des produits	0 €
Total des charges	0 €
Résultat d'exploitation	0 €
Résultat financier	0 €
Résultat exceptionnel	0 €
Résultat net de l'exercice	0 €

Le total du bilan s'élève à 2 000 €, correspondant exclusivement au capital social entièrement libéré et déposé en compte bancaire. Aucune immobilisation, aucune dette et aucune créance client ne figurent au bilan.

III. EFFECTIFS ET RESSOURCES HUMAINES

La société n'a employé aucun salarié au cours de l'exercice 2024. L'effectif moyen annuel est de 0 salarié. Le Président n'a perçu aucune rémunération au titre de ce mandat.

IV. GESTION DES RISQUES

Compte tenu de l'absence d'activité, les risques identifiés sont limités. La société ne fait l'objet d'aucun litige en cours ni d'aucune procédure judiciaire.

Les principaux points de vigilance identifiés sont les suivants :

- Risque de dissolution judiciaire en cas de prolongation excessive de l'inactivité.
- Maintien des obligations déclaratives (dépôt des comptes annuels, déclarations fiscales et sociales).
- Absence de risque de trésorerie compte tenu de l'absence totale de charges.

V. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2024 ni entre la date de clôture (31 décembre 2024) et la date d'établissement du présent rapport, susceptible d'avoir un impact sur la situation financière ou les résultats de la société.

VI. PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

La société 2A2E Consulting a vocation à développer une activité de conseil dans les prochains exercices. À la date d'établissement du présent rapport, aucune décision définitive relative au démarrage d'une activité n'a été arrêtée.

Le Président reste attentif aux opportunités de développement et veillera à respecter l'ensemble des obligations légales applicables, notamment en matière de dépôt des comptes annuels auprès du greffe du tribunal de commerce via l'INPI.

VII. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ET FILIALES

La société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés. Elle n'est membre d'aucun groupe au sens des articles L. 233-1 et suivants du Code de commerce.

VIII. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2024.

IX. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice 2024 est nul (0 €). Il sera proposé à l'associé unique de ne procéder à aucune affectation et de maintenir le résultat à zéro en report à nouveau.

Aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice 2024.

X. APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport de gestion a été établi par le Président de la SASU 2A2E Consulting et sera soumis à l'approbation de l'associé unique lors de la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fait à _____

Le Président de la SASU

Le _____ 2024

Signature :
